

Date de dépôt: 3 mai 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Stationnement à Plan-les-Ouates : à quand des mesures sérieuses ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Si la zone industrielle de Plan-les-Ouates constitue un pôle économique cantonal de grande importance, force est néanmoins de constater que le canton et la commune n'ont à ce jour pas été capables de gérer correctement la situation en matière de mobilité et d'accès à cette zone : accès en transports publics inexistant depuis la France voisine, places de stationnement mal planifiées, parkings gratuits dans toutes les zones résidentielles voisines, etc. C'est la gabegie, tant pour les habitants que pour les travailleurs !

La lecture récente d'une pétition d'une formation « villageoise » de Plan-les-Ouates venant en soutien à un projet de motion indique qu'une enquête de mobilité a été menée, notamment avec le canton, sur cette zone, sans doute afin de mieux déterminer les causes exactes de cette gabegie et d'y trouver des solutions, et si possible les moins mauvaises.

Or, à ma connaissance, cette enquête n'a pas été rendue publique à ce jour.

Il serait sans doute inopportun d'évoquer au Grand Conseil les étranges mœurs politiques régnant au sein de ladite formation politique « villageoise », qui utilise en pleine campagne électorale municipale les résultats d'une enquête non publique dans une pétition venant en soutien à un projet de motion non déposée.

Mais il semblerait par contre fort utile que tant nos concitoyens que les travailleurs concernés, sans même parler des députés membres ou non de la commission des transports, puissent aussi prendre connaissance des résultats de cette étude dans les meilleurs délais, afin de savoir exactement de quoi on parle et contribuer ainsi sérieusement à la mise sur pied d'une véritable politique de la mobilité dans cette zone.

Peut-on en conséquence obtenir les résultats de l'étude en question dans les meilleurs délais et connaître de façon plus générale les projets du Conseil d'Etat pour épauler les communes qui semblent dépassées par l'explosion de la mobilité motorisée ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) s'est développée ces toutes dernières années à un rythme extrêmement rapide et inattendu. Elle compte aujourd'hui plus de 7 000 emplois et son développement se poursuit.

Comme il est relevé dans le texte de cette IUE, les problèmes de trafic et de stationnement générés par l'accès à la zone industrielle ont amené la commune de Plan-les-Ouates, en partenariat avec la Fondation pour les terrains industriels, l'Office cantonal de la mobilité et l'association des entreprises de la ZIPLO, à conduire une enquête de mobilité afin de trouver des solutions à ces problèmes.

Les résultats de cette enquête ont été présentés publiquement, à l'occasion de la Journée des entreprises organisée par la commune de Plan-les-Ouates le 16 avril 2007. Ils révèlent notamment que près de 90% du personnel des entreprises de la ZIPLO accèdent à leur travail en voiture individuelle, ce qui est largement au-dessus de la moyenne genevoise et explique les problèmes rencontrés. Les solutions à mettre en oeuvre consistent à la fois à offrir à ces travailleurs des alternatives de déplacement et à mieux organiser le stationnement dans et autour de la ZIPLO.

En terme d'alternatives de déplacements, il s'agit de mettre en place un plan de mobilité d'ensemble de la ZIPLO, incluant à la fois le développement de l'offre en transport public et l'incitation au covoiturage. A ce titre, il est à relever que la desserte TPG de la ZIPLO a été sensiblement améliorée à fin 2006. D'autres développements sont prévus, notamment pour offrir un accès en transports publics depuis la France avec un P+R sur territoire français. L'incitation au covoiturage doit relever d'une collaboration entre l'Etat et les entreprises concernées.

Concernant l'organisation du stationnement, il s'agit à la fois d'optimiser l'usage des parkings existants, en les réservant prioritairement aux usagers qui n'ont pas d'alternative à la voiture, d'en créer éventuellement d'autres si des besoins spécifiques l'exigent, et de dissuader le stationnement des pendulaires dans les quartiers résidentiels environnants.

Ces mesures seront développées et mises en oeuvre dans le cadre du partenariat institué entre la commune de Plan-les-Ouates, la Fondation pour les terrains industriels, l'Office cantonal de la mobilité et l'association des entreprises de la ZIPLO, avec le plein soutien du Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer